

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**LE LEZ**

Département HERAULT (34) / Commune de PALAVAS-LES-FLOTS (34250)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont en béton de Palavas	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Existence de 2 ponts traversant le Lez au niveau de Palavas. Impossible de distinguer le « pont en béton ». Le positionnement est donc proposé arbitrairement au niveau du pont le plus proche de la mer. Positionnement <b>douteux</b> (incertitude &lt; 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (symbole triangle / arc en jaune sur la capture d'écran) :

